

# EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

## LIVRET CANDIDAT

**EXAMEN FACULTATIF PONCTUEL  
BACCALAUREATS GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES.**

**ÉPREUVE : ESCALADE**

**Année scolaire 2012-2013**

**RECTORAT  
4 RUE G. ENESCO  
94010 CRETEIL CEDEX  
Tél : 01 57 02 68 46**

**RECTORAT  
3 BD DE LESSEPS  
78017 VERSAILLES  
Tél : 01 30 83 40 41**

**RECTORAT  
94 AVENUE GAMBETTA  
75984 PARIS CEDEX 20  
Tél : 01 44 62 47 49**

**L'épreuve ponctuelle terminale :**

« Elle s'adresse à tous les candidats ayant passé les épreuves de l'enseignement commun CCF comme en ponctuel. Les candidats inscrits à l'examen facultatif ponctuel choisissent une épreuve parmi :

- les trois épreuves proposées dans la liste nationale spécifique enseignement facultatif ponctuel, publié en annexe la présente circulaire est susceptible évolution au fil des sessions
- les deux épreuves éventuellement proposées dans la liste académique spécifique

**LISTE NATIONALE :**

- ☞ JUDO
- ☞ TENNIS
- ☞ NATATION DE DISTANCE

**LISTE ACADÉMIQUE :**

- ☞ DANSE
- ☞ ESCALADE

**Pour les élèves handicapés**

- ☞ JUDO
- ☞ NATATION
- ☞ BASKET BALL
- ☞ TIR
- ☞ JEUX D'ÉCHECS

L'épreuve se compose de deux parties : une partie physique et un entretien.

L'épreuve physique est notée sur 16 points, en référence au niveau 5 de compétences attendues fixé nationalement. Les exigences sont identiques à celles du contrôle en cours de formation.

Pour les épreuves retenues à l'échelon académique, la compétence et le référentiel de niveau 5 sont validés par la commission académique.

L'entretien noté sur 4 points doit permettre d'attester les connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et la réflexion de candidats sur sa pratique.

La note obtenue sur 20 points est transmise au président du jury. Pour attribution définitive et pour information à la commission académique. Un bilan de la session est établi à partir des rapports des responsables des centres d'examens.

Ne peut s'inscrire à l'épreuve facultative :

- ☞ Les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire éducation physique et sportive ;
- ☞ Les candidats de l'épreuve de complément d'éducation physique et sportive

**Il est rappelé que l'épreuve d'option facultative d'EPS est conseillée aux élèves ayant une pratique régulière importante et un niveau de pratique supérieur aux exigences de l'EPS obligatoire.**

## I - DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

- L'épreuve comporte une prestation physique notée sur 16 points et un entretien noté sur 4 points.
- Le candidat réalise un enchaînement de deux voies différentes, en tête et à vue dont la répartition se fait de façon aléatoire dans le(s) niveau(x) de cotation choisi(s). Les dégaines sont à poser par le grimpeur
- Il doit également assurer un autre candidat sur au moins une voie.
- Avant sa deuxième voie, le candidat décrit la succession de pas qu'il pense effectuer pour franchir une portion de voie située entre 2 dégaines et désignée par le jury.
- A l'issue de la deuxième voie, le candidat effectue la pose d'une moulinette (manœuvre de maillon rapide) ou d'un rappel auto-assuré.
  
- Un entretien de 10 minutes lors de l'épreuve pratique permet d'attester des connaissances scientifiques, techniques, matérielles et de la réflexion du candidat sur sa pratique.

## II - CONDITIONS DE L'ÉPREUVE

- L'épreuve se déroule sur une structure artificielle d'escalade (SAE) d'une hauteur supérieure à 7 mètres. Le candidat se présente en tenue de sport. Une paire de chaussons d'escalade paraît indispensable et l'utilisation modérée de magnésie (en poudre ou liquide) est autorisée.
- L'épreuve nécessite de maîtriser les techniques de sécurité pour s'équiper (baudrier), s'encorder avec nœud de huit et nœud d'arrêt proche du pontet, grimper et assurer en tête.
- Le jury a autorité pour interdire ou stopper l'épreuve d'un candidat mettant en jeu son intégrité physique ou celle des autres.

## III - COMPÉTENCES ATTENDUES

- Le niveau 5 de compétence du référentiel Escalade (BO spécial n°5 du 19 juillet 2012).
- Prévoir et conduire son déplacement de manière fluide et lucide selon des itinéraires variés en direction et en volume pour grimper en tête des voies de difficulté proche de 6 ou plus... Assurer avec anticipation sa sécurité et celle d'autrui.

## IV - DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

### 1ère phase :

- 8h30 ou 13h30 : accueil des candidats (appel, vérification d'identité et signature sur liste des présences). Présentation du mur et lecture du protocole d'accueil. Choix des niveaux des 2 voies. Les binômes et l'ordre de passage sont alors déterminés par le jury et annoncés aux candidats.
- Un échauffement de 15 minutes minimum est réalisé dans la zone d'isolement. Les candidats sont libres de s'échauffer sans encordement dans une zone du mur réservée.

### 2ème phase :

- 9h00 à 12h30 ou 14h00 à 17h30 : Déroulement de l'épreuve pratique et de l'entretien.
- Fin de l'épreuve à 12h30 ou à 17h30
- Dès la sortie de la zone d'isolement, les candidats enfilent leur baudrier de façon réglementaire.
- Le candidat dispose de 7 minutes pour réaliser chacune de ses 2 voies. Le chronomètre se déclenche lorsque le candidat arrive au pied de la voie.

- Le jury précise au candidat les prises de départ imposées ainsi que le numéro du relais à mousquetonner pour valider sa voie.
- La prestation s'effectue « à vue » (ne pas tirer sur les dégaines, respecter la couleur de prise autorisée, ne pas attraper le haut du mur)
- Toutes les dégaines doivent être placées et mousquetonnées dans l'ordre de progression. La voie est considérée comme terminée lorsqu'une dégaine est mousquetonnée sur l'un des points de relais dans le temps imparti de 7 minutes.
- Sur la voie 1, le candidat passe alors sa corde dans les 2 mousquetons du relais et récupère les dégaines lors de sa descente en moulinette.
- Les candidats s'assurent mutuellement sur leur première voie.
- Dix minutes minimum séparent les 2 prestations.
- Lors de la seconde voie, le candidat est assuré par un membre du jury.
- Avant l'ascension de la seconde voie, le candidat est invité à décrire une brève succession de pas qu'il pense réaliser entre 2 points d'assurage désignés par le jury. Cette verbalisation, accompagnée ou non de gestes, permet d'évaluer la lecture anticipée de la voie et d'évoluer dans un rythme approprié et avec aisance.
- A l'issue de la seconde voie (dégaine mousquetonnée sur l'un des points de relais), le candidat doit se vacher sans tenir le haut du mur et effectuer la pose d'une moulinette ou d'un rappel auto-assuré sans erreur. 10 minutes maximum sont autorisées pour effectuer les manipulations, rejoindre le sol et se déséquiper.

#### **Exigences et cas particuliers pour l'épreuve.**

- Le jury arrête la progression du candidat en cas d'erreur de mousquetonnage non immédiatement corrigé : dégaine vrillée, « yoyo », mousquetonnage tardif en dessous du pontet, oubli de dégaines.
- En cas de chute et/ou d'arrêt (« sec »), le candidat repart à la dernière dégaine mousquetonnée ou du sol (en cas de chute avant la première dégaine). Il repart en tête dans le temps imparti des 7 minutes.
- Dès que les deux pieds ont quitté le sol, tout retour au sol est assimilé à une chute.
- A la seconde chute ou à la fin des 7 minutes, la prestation sur la voie s'arrête.
- Dans les cas d'arrêt de l'épreuve, la note de performance = la moitié des points de la cotation x nombre de dégaines mousquetonnées / nombre de dégaines total à placer (relais compris).
- En cas d'incident technique pendant l'épreuve (prise qui tourne ou qui casse) provoquant une gêne signalée par le candidat, le jury décide de faire repasser le candidat après 10 minutes de récupération. Dès lors qu'il continue sa progression, cet incident ne peut plus être évoqué plus tard pour expliquer une chute ultérieure.
- Pour les manipulations de cordes destinées à poser une moulinette ou réaliser un rappel auto-assuré, le candidat lorsqu'il s'estime prêt demande au jury l'autorisation de se déborder et poursuivre sa manipulation. De même lorsqu'il souhaite se dévacher. Dans le cas contraire, l'épreuve s'arrête et le candidat suit les consignes du jury pour rejoindre le sol.

#### **L'entretien :**

- l'entretien intervient soit entre la réalisation des 2 voies, soit à l'issue de la prestation physique.
- D'une durée maximum de 12 minutes, il permet d'évaluer les connaissances culturelles, matérielles ou sécuritaires de l'activité. Des connaissances scientifiques peuvent être utilisées par le candidat pour argumenter ses réponses.

ESCALADE		Principes d'élaboration de l'épreuve									
Compétence attendue		<p>Le dispositif comprend des voies de niveau 4c à 7a, d'une longueur minimale de 7 m en SAE et 12 m en falaise. Les dégaines sont à poser par le grimpeur.</p> <p>Le candidat réalise un enchaînement de deux voies différentes (en 45' maximum) plus ou moins connues et tirées au sort dans le(s) niveau(x) de cotation choisi(s). 10 minutes de récupération sont autorisées entre les 2 ascensions. La note finale résulte de la moyenne des notes obtenues sur les deux voies. Avant le départ, sur une portion de voie désignée par l'enseignant (entre deux points d'assurage), le candidat décrit la succession de pas qu'il pense effectuer pour franchir cette zone.</p> <p>En cas de 1ère chute ou de repos artificiel, le candidat peut reprendre sa progression à la dernière dégaine posée. À la seconde chute, l'épreuve s'arrête.</p> <p>L'épreuve s'arrête également si le candidat effectue une erreur de mousquetonnage non corrigée immédiatement ou ne mousquetonne pas tous les points.</p> <p>Dans le cas d'un arrêt de l'épreuve, pour la partie « cotation de l'itinéraire », le candidat marque les points en fonction de la hauteur de voie gravie et les points accordés seront obligatoirement inférieurs à la moitié des points prévus pour le niveau de difficulté tenté.</p> <p>Sur au moins une voie, le candidat effectuera la pose d'une moulinette (manœuvre de maillon rapide) ou la descente en rappel (rappel auto-assuré).</p>									
<b>Niveau 5</b> Prévoir et conduire son déplacement de manière fluide et lucide selon des itinéraires variés en direction et en volume pour grimper en tête des voies de difficulté proche de 6 ou plus Assurer avec anticipation sa sécurité et celle d'autrui.											
Points à affecter	Éléments à évaluer	Degrés d'acquisition du niveau 5									
11/20	Cotation de l'itinéraire choisi	Points attribués en fonction de la cotation de la voie-									
		Cotation		4c	5a	5b	5c	6a	6b	6c	7a
		Garçons	En tête	0,5	1	2	3	5	7	9	11
		Filles	En tête	1	2	3	5	7	9	11	
03/20	Coordination de l'action grimper/s'assurer	Erreur de mousquetonnage	Pose hésitante des dégaines ou de la moulinette. Mousquetonnage sans erreur.	Pose des dégaines sans erreur. Mousquetonnage intégré dans la progression. Vachage et pose d'une moulinette sans erreur.			Manipulations assurées. Pose d'un rappel auto-assuré.				
		0 point	1 point	2 points			3 points				
02/20	Coordonnations des actions assureur/grimpeur.	Assurage sécuritaire		Assurage fluide. Communication claire. Début d'anticipation et d'amorti de la chute du grimpeur.			Cohésion du binôme. Amorti assuré de la chute				
		0,5 point		1 point			2 points				
04/20	Lecture anticipée de la voie	Non-réalisation du pas prévu ou tentatives multiples. Rythme séquentiel et « haché ».		Hésitations mais réalisation des pas prévus dans le passage annoncé. Rythme inadapté.			Les pas sont réalisés comme prévu dans un rythme approprié et avec aisance.				
		0 point	1 point	2 points			3 points		4 points		